

Ils relèvent les défis !

Ce document contient la transcription textuelle d'une vidéo du MOOC UVED « Outre-mer et Objectifs de Développement Durable ». Ce n'est donc pas un cours écrit au sens propre du terme ; le choix des mots et l'articulation des idées sont propres aux interventions orales des auteurs.

Les inégalités de genre dans les Outre-mer

par Sara Briolin, présidente de Femmes en Devenir

Lutter contre la pauvreté et l'exclusion. C'est un défi mondial qui oblige des États à s'engager dans le développement durable afin d'agir pour réduire, voire surtout faire disparaître les inégalités, particulièrement les inégalités de genre. Qu'en est-il dans les Outre-mer ? En abordant les trois points que j'ai notés, nous pourrions essayer de répondre à cette question : 1) le poids des inégalités de genre dans les Outre-mer, 2) la façon de combattre ces inégalités et 3) comment on peut passer des inégalités de genre à une égalité réelle.

1. Le poids des inégalités de genre dans les Outre-mer

Même si les statuts sont différents puisqu'il y a des territoires d'Outre-mer, des communautés d'Outre-mer, des pays d'Outre-mer, les territoires ultramarins cumulent des difficultés identiques, qui sont toutes de nature à engendrer des inégalités dont les femmes sont les premières victimes.

Fragilité économique, difficultés sociales, disparités de moyens, politique de l'habitat de qualité insuffisante, résultats scolaires pas toujours satisfaisants, cherté de la vie. Ajoutons à cela un déterminisme des femmes, destinées à rester au foyer pour s'occuper de leur intérieur, pour mettre les enfants au monde, procréer, veiller au bien-être du conjoint. Si elles choisissent cette vie volontairement, pourquoi pas ? Mais le plus souvent, c'est une vie qui leur est imposée par le poids des traditions. Car la petite fille, elle est programmée. Son destin est fixé dès son jeune âge. À cela, il faut ajouter aussi le taux de pauvreté. C'est en 2020 que pour la première fois, l'Insee a publié le taux de pauvreté en prenant comme cibles quelques régions, quelques territoires. On trouvait, en 2017, 30 % de pauvres en Martinique et en Guadeloupe, 42 % à La Réunion, 53 % en Guyane, et même 70 % à Mayotte. Le taux de

pauvreté des femmes étant, bien sûr, plus élevé que celui des hommes. Sachant que la pauvreté entraîne des pertes de repères, la dépréciation de soi, le déclassement social, l'isolement, la personne qui en est frappée est une personne sans nom, quelqu'un de transparent. C'est ce que me disaient des femmes que nous avons accueillies dans un atelier, "Écoute et partage". Un être sans voix, par conséquent, et par conséquent, bien sûr, sans droits, alors qu'il est écrit dans la Constitution française : "Les Hommes naissent libres et égaux en droits." Il y a donc urgence à essayer d'apporter des réponses claires, surtout en termes de dignité et d'insertion.

Je pense que chaque femme a droit à une vie décente, droit à un logement salubre, droit à l'emploi, droit au respect de sa personne, alors que certaines sont considérées par leur conjoint comme des objets. Elles ont aussi le droit à la culture, ce qu'on oublie souvent.

Certes, il y a des aides institutionnelles comme le RSA, le Revenu de solidarité active, mais on ne peut pas s'en contenter. Parce que tant qu'on perçoit le RSA, on n'est pas autonome et la dignité n'est pas sauvegardée. Mais il ne peut y avoir de recul de la pauvreté sans croissance économique, tout comme il ne peut y avoir de disparition des inégalités sans une ferme volonté publique.

2. Lutter contre les inégalités de genre

La lutte contre les inégalités de genre passe, me semble-t-il, par l'éducation, par le législatif et par la famille.

Par l'éducation et la formation, l'accès à l'autonomie requiert un engagement sans faille des gouvernements et une mobilisation citoyenne constante, car on y parviendra seulement si les femmes décident de s'emparer elles aussi du sujet. On fait trop souvent pour elles, il faut qu'on fasse avec elles, ce qu'ont compris et que font des associations féministes très actives Outre-mer.

Par le législatif, qui fixe le cadre des droits des femmes.

- 1881 : les lois Jules Ferry instaurent l'enseignement primaire obligatoire public et laïc, ouvert aux filles comme aux garçons.
- 1944 : les femmes obtiennent le droit de vote et le droit d'éligibilité. Et on voit comment, de plus en plus, elles acquièrent des portefeuilles, et des portefeuilles électoraux, surtout.
- 1965, cette loi me tient à cœur car la femme peut exercer une activité professionnelle sans l'autorisation de son mari.

Mentionnons aussi la loi relative à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes, ainsi que la loi sur la parité.

3. Vers une égalité réelle

Quelles réponses apporter dans un contexte social, économique et sanitaire fragilisé par la pandémie due à la Covid-19 ? Il faut œuvrer pour une égalité réelle. C'est l'objet de la loi Lurel sur l'égalité réelle pour l'Outre-mer promulguée en février 2017, qui est pour nous un véritable atout. Certes, il y a des avancées non négligeables pour améliorer la scolarisation des filles, l'accès à l'emploi. Aujourd'hui, elles peuvent exercer le métier qu'elles veulent, y compris ceux qu'on appelait avant des métiers d'hommes. Dans les Outre-mer, comme ailleurs, elles sont maçonnes, conductrices de trains, de bus, architectes, scientifiques, cadres, créatrices de mode, restauratrices. Elles sont policières, ingénieures, puisque de plus en plus choisissent maintenant les filières scientifiques, proviseuses de lycées. Et en Guyane, terre de l'espace, c'est une femme, une très jeune femme, qui a donné le top pour le lancement de la fusée Vega.

En allant vers une égalité réelle entre les hommes et les femmes, il est certain qu'on éliminera de façon drastique la pauvreté de la société et qu'on créera un monde de solidarité, de justice et d'équité, ce qui permettra de faire progresser l'un des objectifs phares du développement durable à l'horizon 2030. Ne laissez aucune mère, ne laissez aucune femme, ne laissez aucune fille sur le bord du chemin. Il y va de la survie de l'humanité.

Et souvenons-nous que dans nos sociétés ultramarines, la mère a une place prépondérante. C'est le phare. C'est la personne de référence et c'est la personne qu'on respecte, la personne qu'on soutient et qu'on admire, et qui soutient aussi. C'est pourquoi on l'appelle le potomitan, c'est-à-dire la poutre maîtresse qui va tenir tout l'édifice familial.

4. Conclusion

Pour conclure, je dirais que la réduction des inégalités est en marche car arrive dans les territoires ultramarins une génération de femmes dynamiques, des femmes du pays qui ont, pour la plupart, fait des études, qui ont passé des concours, qui ont acquis des compétences. Elles ont compris qu'elles ne peuvent avoir la liberté sans autonomie, et elles sont jeunes, puisqu'elles ont entre 25 et 30 ans. Certaines créent des entreprises, briguent des mandats électoraux, veulent être des acteurs, voire des moteurs de l'évolution sociale de ces régions qui cumulent de sérieux handicaps socioéconomiques. D'autres font valoir leurs compétences pour accéder à des postes de haute qualification, à des responsabilités qui leur étaient interdites jusqu'alors.

Cette mutation porteuse de progrès, à mon avis, a fait émerger un authentique leadership féminin, ce qui est d'autant plus appréciable que ces femmes dynamiques, ces femmes qui entreprennent, deviennent des modèles pour des jeunes filles dont certaines, parfois, ne savent pas ce qu'elles veulent faire, qui les regardent et peuvent maintenant se dire : "Mais pourquoi pas moi ?". Avoir de l'ambition devient légitime.